



## EXTRAIT DU REGISTRE

des

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 21 octobre 2021

**COMMUNE DE LA BARBEN**  
DEPARTEMENT  
**DES BOUCHES DU RHONE**

ARRONDISSEMENT  
**D'AIX-EN-PROVENCE**

*République française*  
*Liberté, égalité, fraternité*

### DELIBERATION N° 32 - 2021

|                                     |    |
|-------------------------------------|----|
| Nombre de membres en exercice ..... | 13 |
| Nombre de membres présents .....    | 12 |
| Nombre de membres votants .....     | 13 |
| Pour                                | 13 |
| Contre                              | 0  |
| Abstention                          | 0  |

Date de la convocation : 14/10/2021

L'an deux mille vingt et un le vingt et un du mois d'octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune de LA BARBEN a été assemblé salle Alain RUAULT, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Franck SANTOS.

Étaient présents à cette assemblée : Franck SANTOS, Maryvonne GASCON, philippe CARON, Colette MARTINET, Bernard JEAN, Michel GOURLIA, Jean COYE, Noël THOMAS, Mélanie HENARD, Sophie BODIER, Sabine BOUICHET et Laurent LAMOTTE formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres

EXCUSÉ DONNANT POUVOIR : Michel PUECH à Michel GOURLIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mélanie HENARD

---oooOooo---

### OBJET : MODIFICATION DE TARIFICATION DE LA LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE ALAIN RUAULT

**Vu** la délibération n°45-2020 relative à la modification de la tarification de la location de la salle communale Alain Ruault.

Compte tenu de l'augmentation constante des demandes concernant la location de la salle communale Alain Ruault émanant tant des barbenais que des personnes extérieures à la commune, il semblait indispensable d'ouvrir de nouveaux créneaux de location, et créer ainsi une nouvelle tarification.

De même qu'il était important dans un souci de clarté à l'égard des usagers, d'apporter des un éclaircissement quant aux conditions de location du mobilier disposait dans la salle Alain Ruault.

#### **Le Conseil Municipal :**

**AYANT ENTENDU** l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Article 1 :** **APPROUVE** la modification tarifaire de la salle communale Alain Ruault

**Article 2 :** **PRECISE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication et de sa transmission à Monsieur le Sous-préfet d'Aix-en-Provence.

